

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE500

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 27

A la première phrase de l'alinéa 25, après le mot:

"séparé",

insérer le mot:

"rémunéré".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à rétablir une disposition supprimée par le Sénat à l'occasion de l'adoption d'un amendement rédactionnel. Pourtant, cette précision est indispensable afin de protéger le syndicat des effets de l'inflation.